



COMITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

GUIDE DES FORMATIONS

2026

Comité Régional de Canoë Kayak Auvergne-Rhône-Alpes



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes

SOMMAIRE

<i>Filière de formation en canoë-kayak</i>	3
<i>Formation AMFPC Eau Calme – Eau Vive.....</i>	6
<i>Formation MFPC Eau Calme (+ CQP)</i>	7
<i>Formation MFPC Eau Calme - Eau Vive (+ CQP)</i>	7
<i>Recyclage MFPC</i>	10
<i>Formation allégée CQP Eau Calme</i>	11
<i>Formation allégée CQP Eau Calme - Eau Vive</i>	11
<i>Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs - H1</i>	12
<i>Formation « Sécurité en eau vive »</i>	13
<i>Formation Guide Fédéral « Eau Vive »</i>	14
<i>Formation Pagaie Couleur Rouge « Rivière Sportive »</i>	15
<i>Bulletin d'inscription formation régionale</i>	16
<i>Attestation natation Sauvetage.....</i>	18
<i>Contacts</i>	19



Filière de formation en canoë-kayak

Schéma de la filière de formation des moniteurs et des entraîneurs de canoë-kayak



Les diplômes d'encadrement bénévoles et professionnels sont indiqués sur ce schéma. Le dispositif Pagaies Couleurs constitue le socle commun de formation des pratiquants, donnant les prérequis nécessaires pour accéder aux formations de cadres ainsi qu'un niveau de compétences de navigation du cadre attendues à la certification.

Diplômes fédéraux

Les diplômes fédéraux sont conçus pour répondre aux besoins des clubs de disposer de cadres compétent.es et qualifié.es pour l'encadrement, la sécurité et l'animation de toutes les activités. Ils permettent d'animer et d'enseigner bénévolement les sports de pagaie dans un club.

Il existe 4 de diplômes fédéraux :

- L'Aspirant Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (AMFPC)
- Le Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (MFPC)
- L'Entraîneur Fédéral
- Le Guide Fédéral

Pour accéder à ces diplômes, il faut soit participer à une formation, soit s'appuyer sur la Validation des Acquis de l'Expérience Fédérale.

Les diplômes fédéraux n'étant pas inscrits au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), leurs titulaires ne peuvent pas enseigner contre rémunération. Cependant, les stagiaires en formation MFPC pourront valider simultanément le diplôme fédéral de MFPC et le diplôme professionnel de CQP. Le passage du CQP Moniteur de Canoë-Kayak et sports de pagaie en Eau Calme (formation socle) et de l'option Eau Vive seront ainsi intégrés à la formation MFPC pour les candidat.es qui le souhaitent.

Diplômes professionnels

Il existe deux types de diplômes professionnels, ouvrant droit à des prérogatives d'encadrement professionnel :

- Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) délivré conjointement par la branche professionnelle et la FFCK ;
- Les diplômes d'État délivrés par le Ministère chargé des sports : BPJEPS, DEJEPS et DESJEPS.

Le CQP Moniteur de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie (Certificat de Qualification professionnelle) :

Le Certificat de Qualification Professionnelle (CQP) Moniteur de Canoë-Kayak et Sports de Pagaie en Eau Calme est un diplôme d'encadrement professionnel géré par la FFCK par délégation de la branche professionnelle sport. Il est inscrit au RNCP.

Le/la titulaire du CQP Moniteur de canoë kayak et sports de pagaie en eau calme est un.e cadre pédagogiquement autonome. Il/elle peut encadrer, animer et enseigner les sports de pagaie en eau calme :

- Sur tout type de plan d'eau intérieurs, dans le respect de la règlementation locale,
- Au sein de rivière en eau vive de classe 1
- En mer sans houle significative dans la limite des 300m d'un abri.

Il existe deux options qui peuvent être passées en plus.

- Option eau vive (CCP Eau vive)
- Option mer (CCP Mer)

Pour le/la titulaire de l'option « eau vive » du CQP pourra exercer en eau vive sur des parcours naturels et artificiels classés jusqu'à la classe II pouvant comporter des passages de classe III non successifs, dans le respect de la règlementation locale.

Le BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) :

Le BPJEPS spécialité éducateur sportif canoë-kayak et disciplines associées comporte 3 mentions publiées dans des arrêtés datant du 27 février 2017 :

- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau vive » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en eau vive, sans limite définie de classe de rivière
 - Activités de canyonisme jusqu'à la cotation V1, A5, EII
 - Cette mention s'inscrit dans « l'environnement spécifique » et n'est à ce titre portée que par des établissements du Ministère des Sports.
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle, en eau calme et en mer, sans limite définie de conditions d'exercice
- Mention « activités du canoë-kayak et des disciplines associées en eau calme, en eau vive et en mer » :
 - Tout support ou embarcation propulsée à la pagaie ou à la nage dont le stand up paddle :
 - En eau calme, sans limite
 - En eau vive jusqu'à la classe III
 - En mer jusqu'à vent de 4 Beaufort sur le site d'évolution.

Chacune des mentions permet d'enseigner les activités, d'animer et d'entraîner jusqu'au premier niveau de compétition.

Le DEJEPS (Diplôme d'État de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DEJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »,
- CS du DEJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en mer » associé au diplôme d'État de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « perfectionnement sportif »

C'est un diplôme de niveau 3 qui permet de devenir **entraîneur et coordonnateur/trice de club** dans le milieu concerné par le diplôme. Il correspond aux emplois des structures d'entraînement du Projet de Performance Fédéral (PPF). Dans les activités d'eau vive, il permet d'encadrer professionnellement au-delà de la classe 3.

Le DESJEPS (Diplôme d'État Supérieur de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et des Sports) :

Il existe 2 mentions de canoë-kayak au DESJEPS et 1 certificat de spécialisation :

- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau calme » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- DESJEPS « canoë-kayak et disciplines associées en eau vive et en mer » du diplôme d'État supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité « performance sportive »
- Certificat de spécialisation « mer »

Informations complémentaires :

- Site FFCK, page formation : <https://www.ffck.org/formation/encadrement-professionnel/cqp>
- Site CREPS Auvergne Rhône Alpes, formations BPJEPS et DEJEPS : https://www.creps-rhonealpes.sports.gouv.fr/formations/je-veux-choisir-ma-formation/?activites=activites-nautiques&page_num=1
- Site CREPS Toulouse, formation DEJEPS : <https://www.creps-toulouse.sports.gouv.fr/offre-formation-creps/>





Formation AMFPC Eau Calme – Eau Vive

Le diplôme d'Aspirant.e Moniteur/trice Fédéral.e Pagaies Couleurs constitue le 1^{er} niveau dans les diplômes d'enseignement de la Fédération Française de Canoë Kayak.

Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage. Il constitue un des éléments prérequis pour accéder au diplôme de Moniteur/trice Fédéral.e Pagaies Couleurs.

Objectifs de la formation :

- Accompagner des licencié.es afin qu'ils/elles deviennent futurs encadrant.es dans leur club ;
- Donner les outils et connaissances nécessaires pour qu'ils/elles puissent encadrer dans les meilleures conditions et selon leurs prérogatives.

Contenus :

- Connaissances générales de l'activité
- Construction d'une situation pédagogique
- Utilisation de la méthode Pagaies Couleurs, jusqu'à la Pagaie Verte
- Conditions de sécurité de la pratique

Compétences et prérogatives de l'AMFPC :

Le/la titulaire de l'AMFPC a comme prérogatives :

- D'initier aux activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Vertes dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Blanches
- D'assister un.e Cadre Certificateur Pagaies Couleurs dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le/la titulaire de l'option "eau calme, eau vive", l'AMFPC

peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme dans une zone abritée et délimitée
- En eau vive de classe I.

Avant 18 ans, le/la titulaire de l'AMFPC est placé sous la responsabilité d'un adulte identifié par le président de la structure et présent auprès de l'AMFPC.

Après 18 ans, le/la titulaire de l'AMFPC peut encadrer en autonomie dans le cadre de ses prérogatives.

Conditions d'inscription :

- Avoir 16 ans l'année civile de l'inscription
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Verte correspondant à l'option choisie (en eau calme ou en eau vive)
- Présenter un dossier d'inscription complet

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 16 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire de deux Pagaies Vertes (une en eau calme et une en eau vive)
- Posséder l'attestation de natation sauvetage

Durée de la formation :

Formation modulaire ou continue (selon les départements), d'au moins 35h en centre de formation et complétée d'une alternance en club supervisée par un tuteur.

Dates et lieux de formation :

AMFPC Ain - CDCK 01 Formation initiale en modulaire entre le 28 février et le 20 septembre. <u>Responsable à contacter :</u> Matthieu Fontanez @ : cdcanoekayak01@gmail.com	AMFPC Isère- CDCK 38 Prochaine formation en 2027. <u>Responsable à contacter :</u> Thomas Laurent @ : cdckisere@gmail.com	AMFPC Cantal – CDCK 15 Calendrier en cours d'élaboration. <u>Responsable à contacter :</u> Fabien Broha @ : fabienbroha@asvolt.fr
AMFPC Ardèche - CDCK 07 Formation initiale du 13 au 17 avril 2026. Examen en septembre. <u>Responsable à contacter:</u> Clément Couchoud : @ : ecoledepck07@gmail.com	AMFPC Loire - CDCK 42 Non défini en 2026	AMFPC Savoie CDCK 73 Modulaire sur des week-ends : 25/26 avril et 13/14 juin 2026. Examen le 14 novembre. <u>Responsable à contacter :</u> Pascal Hunault @ : canoekayakmoutiers@gmail.com
AMFPC Drôme - CDCK 26 Pas de formation programmée en 2026. <u>Responsables à contacter :</u> Miguel Gomez, David Marteau : @ : kayak.carp26@gmail.com	AMFPC Puy de Dôme - CDCK 63 Calendrier en cours d'élaboration. <u>Responsable à contacter:</u> Nasser Hammache @ : nhammache@ffck.org	AMFPC Haute-Savoie - CDCK 74 Recyclage le 28 mars 2026 à Annecy. Pas de nouvelle formation programmée en 2026. <u>Responsable :</u> Nicolas Trotoux @ : nicolas.trotoux@laposte.net

Formation MFPC Eau Calme (+ CQP)

Formation MFPC Eau Calme - Eau Vive (+ CQP)



Le diplôme de Moniteur/trice Fédéral.e Pagaies Couleurs constitue le deuxième niveau dans les diplômes d'enseignements de la FFCK. Il est valable 5 ans et peut être renouvelé à l'issue de la validation d'un stage de recyclage.

Deux possibilité de formation MFPC en région Auvergne Rhône Alpes en 2026 :

- *Formation MFPC Eau calme*
- *Formation MFPC Eau calme – Eau vive*

Pour les candidat.es qui le souhaitent, le passage du CQP Moniteur de Canoë-Kayak et sports de pagaie en Eau Calme est intégré à la formation MFPC. A ce titre, les stagiaires pourront valider simultanément le diplôme fédéral de MFPC et le diplôme professionnel de CQP, permettant d'encadrer contre rémunération. Une option « eau vive » du CQP est ouverte et peut être préparée en parallèle. Il est nécessaire de valider le tronc commun « eau calme » pour présenter l'examen final de cette option.

Dates et lieux de formation :

- **Module d'entrée en formation : 25 et 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre (38)**
- **Mise en situation pédagogique en club : avril-octobre 2026**
- **Stage de formation Eau Calme et Eau Vive : du 14 au 17 mai 2026 à St Pierre de Bœuf (42)**
- **Module relatif à l'environnement professionnel (CQP uniquement) : samedi 23 mai 2026 à St Pierre de Bœuf (42)**
- **Examen final : 10 et 11 octobre 2026 à l'espace eau-vive de l'Isle de la Serre (38)**

Conditions d'inscription :

- Avoir 17 ans à l'entrée en formation pour le CQP, être dans l'année de ses 17 ans pour le MFPC.
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme d'Aspirant Moniteur Fédéral en cours de validité
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue en eau calme pour le MFPC eau calme ou en eau vive pour le MFPC eau calme – eau vive.
- Posséder l'attestation de natation sauvetage (à l'entrée en formation en cas d'inscription au CQP) / modèle en page 18.
- Être titulaire du PSC1 (à l'entrée en formation en cas d'inscription au CQP)
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la certification :

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire d'une deuxième Pagaie Bleue dans le milieu manquant (eau calme ou eau vive).
- Posséder l'attestation de natation sauvetage
- Être titulaire du PSC1

Coût de la formation :

MFPC Eau Calme ou MFPC Eau Calme-Eau Vive : 350 € (Coût réel : 500 € - Prise en charge CRCK : 30%)

Comportant l'hébergement, la restauration, les frais de déplacement dans le cadre du stage de formation, les frais de gestion de dossiers, les frais pédagogiques. Non compris : les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement des modules de formation et de la session d'examen.

CQP Eau Calme : en cours de définition par la FFCK (le coût 2025 était de 200 €)

Pour le passage du diplôme du CQP, les stagiaires devront s'inscrire également auprès de la FFCK. Une participation sera demandée (prélèvement de la FFCK effectué via l'extranet directement sur le compte de la structure).

Option eau-vive du CQP : en cours de définition par la FFCK (le coût 2025 était de 50 €) : Comme pour le CQP, les stagiaires devront s'inscrire également auprès de la FFCK. Une participation sera demandée (prélèvement de la FFCK effectué via l'extranet directement sur le compte de la structure).

Compétences et prérogatives du MFPC :

Le/la titulaire du MFPC a comme prérogatives :

- D'encadrer les activités du canoë-kayak
- De former de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues dans le cadre de la méthode d'enseignement du canoë-kayak
- De certifier les Pagaies Couleurs de la Pagaie Blanche aux Pagaies Bleues
- D'assister une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur dans la formation et la certification de Pagaies Couleurs
- D'assister, dans le cadre de ses prérogatives, une personne titulaire d'un diplôme de niveau supérieur.

Pour le/la titulaire de l'option « eau calme », le/la MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine

Les prérogatives d'encadrement en Mer ou en Eau Vive sont déterminées en fonction de l'AMFPC précédemment obtenu par le Moniteur ou la Monitrice EC :

- Eau Vive de classe 1 pour les MFPC ayant obtenu un AMFPC EC-EV
- Mer dans la zone de 300m, jusqu'à vent de force 2 sur le site d'évolution, pour les MFPC ayant obtenu un AMFPC EC-Mer

Pour le/la titulaire de l'option « eau calme, eau vive », le/la MFPC peut encadrer en autonomie les supports du canoë, du kayak et les autres supports propulsés à la pagaie :

- En eau calme et en piscine
- En eau vive de classe II, passages de classe III isolés.

Le diplôme de MFPC ne permet pas d'enseigner contre rémunération. Cependant, les stagiaires pourront valider simultanément le diplôme fédéral de MFPC et le diplôme professionnel du CQP, permettant d'encadrer contre rémunération.

Inscription pour le MFPC :

Le/la candidat.e est inscrit.e par le/la président.e de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
- Dossier d'inscription à envoyer par email à calandrin@ffck.org (et copie : auvergnerhonealpes@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription pour le MFPC :

- Fiche individuelle d'inscription (+ autorisation parentale pour les mineurs)

Inscription pour le CQP :

Le/la candidat.e s'inscrit auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK via le lien suivant avant le 16 mars 2026 : <https://catalogue-ffck.dendreo.com/>

Attention, 2 sessions CQP sont ouvertes en AURA, bien choisir la formation du 24 avril au 11 octobre 2025 l'autre session concerne les personnes déjà titulaires du MFPC.

Pièces à fournir (en version numérique) sur la plateforme d'inscription en ligne pour le CQP :

- Pièce d'identité (+ pièce d'identité du représentant légal + autorisation parentale pour les mineurs)
- Attestation PSC1 (ou équivalent)
- Attestation de natation / sauvetage
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du canoë-kayak et des sports de pagaie datant de moins d'un an à l'entrée en formation

Remarques :

- Les candidat.es doivent dès maintenant commencer à trouver leur structure de stage ainsi que le/la tuteur/trice pédagogique (moniteur/trice CQP ou breveté d'état ayant le CCPC).
- Une convocation précisant le déroulement de chaque stage de formation (contenu, matériel nécessaire, ...) sera transmise à chaque candidat·e avant chaque session de formation.
- Il est possible d'exercer contre rémunération (et/ou d'encadrer un public non adhérent au club) pendant votre formation en tant qu'éducateur sportif stagiaire à condition de satisfaire aux Exigences Préalables à la Mise en Situation Professionnelle (validées dès le premier week-end de formation), de déclarer votre statut auprès de la SDJES, d'être majeur durant la période d'activité professionnelle, et d'être placé sous la tutelle pédagogique d'un tuteur diplômé de niveau 4 (CQP, BPJEPS, BEES ou DEJEPS).

Période de mise en situation pédagogique en club :

Cette période de mise en situation pédagogique est le temps majeur de la formation par alternance. Le/la stagiaire Moniteur/trice Fédéral.e Pagaies Couleurs (et CQP) va mettre en pratique sous tutorat, au sein de son club, ses connaissances acquises lors du stage de formation. Le/la stagiaire doit faire viser chacune de ses expériences par son/sa tuteur/trice, dans son livret de formation.



Recyclage MFPC



Dates et lieux de formation :

- Recyclage « Sécurité / règlementation » : **25 avril 2026 ou 10 octobre 2026 à l'Isle de la Serre (38)**
- Recyclage « Sécurité/règlementation & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » : **25 et 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre (38).**
 - 1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (déjà habilité CCPC).
 - 2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité CCPC).

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire du diplôme du Moniteur Fédéral ou Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs en fin de validité.
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la validation du recyclage :

- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir obtenu le diplôme de moniteur fédéral canoë-kayak ou moniteur fédéral pagaies couleurs
- Être titulaire des deux Pagaies Bleues (en eau calme et en eau vive)
- Être titulaire du PSC1
- Participer à un stage de recyclage organisé par la CREF et obtenir une validation

Coût de la formation :

20 € pour le recyclage « Sécurité » - 1 journée

Coût réel : 40 € - Prise en charge CRCK : 50%

Comportant les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques ; non compris les frais de restauration et de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

75 € pour le recyclage « Sécurité & Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs » - 2 journées

Coût réel : 120 € - Prise en charge CRCK : 30%

Comportant l'hébergement, la restauration, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques et la carte d'habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs (35€) ; non compris les frais de déplacement jusqu'au lieu de déroulement de la session de formation.

Envoi du dossier d'inscription :

Le/la candidat.e est inscrit.e par le/la président.e de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
- Dossier d'inscription à envoyer par email à clandrin@ffck.org (et copie : auvergnerhonealpes@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription

Formation allégée CQP Eau Calme

Formation allégée option Eau Vive du CQP



Formation allégée à destination des personnes déjà titulaires d'un MFPC en cours de validité.

Dates et lieux de formation :

- **Module d'entrée en formation : Visioconférence mardi 24 mars 2026 de 19h30 à 21h30.**
- **Mise en situation pédagogique en club : avril à mai 2026**
- **Module relatif à l'environnement professionnel : samedi 23 mai 2026 à St Pierre de Bœuf (42)**
- **Examen final : dimanche 24 mai 2026 à St Pierre de Bœuf (42)**

Conditions d'inscription :

- Être titulaire du MFPC en cours de validité
- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Être titulaire de deux Pagaies Bleues en eau calme pour le CQP eau calme ou une en eau calme et une en eau vive pour le CQP eau calme – option eau vive.
- Posséder l'attestation de natation sauvetage (modèle page 18)
- Être titulaire du PSC1
- Présenter un dossier d'inscription complet.

Exigences préalables à la certification :

- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation (visio le 24 mars et module du 23/24 mai)

Coût de la formation :

CQP Eau Calme : en cours de définition par la FFCK (le coût 2025 était de 200 €)

Option eau-vive du CQP : en cours de définition par la FFCK (le coût 2025 était de 50 €) :

Pour le passage du diplôme du CQP et de l'option eau-vive, les stagiaires devront s'inscrire également auprès de la FFCK. C'est un prélèvement de la FFCK qui sera effectué via l'extranet directement sur le compte de la structure.

Deux inscriptions à réaliser :

- 1/ Le/la candidat.e est inscrit.e par le/la président.e de son club auprès de clandrin@ffck.org
 - Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
 - Fiche individuelle d'inscription (+ autorisation parentale pour les mineurs)
- 2/ Le/la candidat.e s'inscrit auprès du service formation du siège fédéral de la FFCK via le lien suivant avant le 16 mars 2025 : <https://catalogue-ffck.dendreo.com/>

Attention, 2 sessions CQP sont ouvertes en AURA, bien choisir la formation du **24 mars au 24 mai 2026 (formation mixte distanciel et présentiel), l'autre session concerne les personnes qui n'ont pas encore validé le MFPC.**

Pièces à fournir (en version numérique) sur la plateforme d'inscription en ligne pour le CQP :

- Pièce d'identité (+ pièce d'identité du représentant légal + autorisation parentale pour les mineurs)
- Attestation PSC1 (ou équivalent)
- Attestation de natation / sauvetage (modèle en page 18)
- Certificat médical de non-contre-indication à la pratique et à l'enseignement du canoë-kayak et des sports de pagaie datant de moins d'un an à l'entrée en formation

Remarques :

- Les candidats doivent inscrire le nom du/ de la tuteur/trice dans le dossier d'inscription : il/elle doit être à minima titulaire d'un CQP ou d'un diplôme d'Etat pour les activités de canoë kayak et sports de pagaie.

Habilitation Cadre Certificateur Pagaies Couleurs - H1



Dates et lieux de formation : 2 possibilités

- 3 soirées de 2h en visioconférence les jeudis 26 mars, 2 avril et 23 avril 2026 de 19h30 à 21h30
Ou
- 1 journée en présentiel le dimanche 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre (38)

Conditions d'inscription :

- Être titulaire d'un titre fédéral permanent (licence FFCK annuelle)
- Être titulaire (au choix) :
 - D'un diplôme professionnel identifiant des prérogatives d'encadrement en Canoë-Kayak
 - D'un diplôme fédéral au-delà de l'AMFPC
- Ou être fonctionnaire et disposant de prérogatives à l'encadrement du canoë-kayak et des sports de pagaie.

Coût de la formation : 35 €

Correspondant à la carte d'habilitation

Envoi du dossier d'inscription :

Le/la candidat·e est inscrit·e par le/la président.e de son club.

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
- Dossier d'inscription à envoyer par email à clandrin@ffck.org (et copie : auvergnehonealpes@ffck.org)

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription

- Fiche individuelle d'inscription

Formation « Sécurité en eau vive »



Date et lieu de formation :

- **Samedi 25 et dimanche 26 avril 2026 à St Pierre de Bœuf (42)**

Une seconde session pourra être ouverte en fonction de la demande le :

- **Samedi 3 et dimanche 4 octobre 2026 à l'Isle de la Serre (38)**

Public :

- Les encadrants de clubs de CDCK, AMFPC, MFPC et pratiquants Eaux Vives de niveau pagaye verte à minima souhaitant entretenir ou renforcer leurs connaissances de sauvetage en eaux vives.

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle

Objectifs de la formation :

- Se former aux caractéristiques spécifiques du milieu eau vive et aux techniques avancées d'intervention en cas de difficultés.
- Connaissance et utilisation du matériel pour la sécurité en eau vive.
- Validation de certaines compétences « sécurité » du niveau pagaye couleurs rouge et noire.

Contenus de la formation :

- Réglementation,
- Matériel de sécurité
- Organiser la sécurité préventive
- Utilisation de la corde de sécurité et du gilet de sécurité
- Natation (diverses situations),
- Gestion des coincements
- Matelotage, tyrolienne, encrages, coincements

Formateurs :

- Antoine LOPEZ, DEJEPS CKDA Eau Vive, H2 Pagaies Couleurs Rivière Sportive
- Pierre CAUWET, DEJEPS CKDA Eau Vive et Guide Fédéral Eau Vive

Coût de la formation : 40 € - Coût réel : 70 € - Prise en charge CRCK : 42%

Comprenant l'encadrement, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

Ne comprend pas les frais de déplacement ni les frais d'hébergement/restauration.

Envoi du dossier d'inscription :

Le/la candidat·e est inscrit·e par le/la président.e de son club.

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
- Dossier d'inscription à envoyer par email à calandrin@ffck.org et antoine.lopez49@gmail.com

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription



Formation Guide Fédéral « Eau Vive »



Dates et lieux de formation :

- **Module entrée en formation : en visioconférence le jeudi 19 mars 2026 de 19h30 à 21h**
- **Week-end sécurité en eau vive : Samedi 25 et dimanche 26 avril 2026 à St Pierre de Bœuf**
- **Module règlementation : en visioconférence le lundi 4 mai 2026 de 19h30 à 21h30**
- **Module sur les techniques de conduite de groupe : 23 au 25 mai 2026 dans le secteur de Hautes Alpes.**
- **Module préparer une sortie en rivière sportive : en visioconférence le jeudi 4 juin 2026 de 19h30 à 21h30.**
- **Stage en situation navigation et conduite de groupe : du 18 au 21 juin 2026 dans le secteur des Hautes Alpes.**

Public :

- Licenciés FFCK



Conditions d'inscription :

- Avoir 18 ans révolus
- Être titulaire d'une licence FFCK 1 an
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue en EV
- Justifier d'un niveau Pagaie Rouge dans une discipline d'Eau Vive

Exigences préalables à la certification :

- Être titulaire d'une licence FFCK annuelle
- Avoir suivi la totalité de la formation
- Être titulaire d'une Pagaie noire rivière sportive
- Posséder l'attestation de natation sauvetage (modèle page 18)
- Être titulaire du PSC1

Objectifs de la formation :

- Être capable d'utiliser la connaissance du milieu de pratique ainsi que les connaissances réglementaires pour définir un programme de navigation sécurisé ;
- Être capable de conduire un groupe sur un parcours inconnu en sécurité ;
- Être capable d'organiser les aspects logistiques, de vie collective et d'animation d'un groupe itinérant

Complément d'information :

<https://www.ffck.org/formation/encadrement-benevoles/guide-federal/>

Formateurs :

- Antoine LOPEZ, DEJEPS CKDA Eau Vive, H2 Pagaies Couleurs Rivière Sportive
- Pierre CAUWET, DEJEPS CKDA Eau Vive et Guide Fédéral Eau Vive

Contenus de la formation :

- Apprentissages techniques spécifiques de conduite de groupe et de sécurité active
- Conduite de groupe sur les différentes rivières de la région (Guil, Guisane, Gyronde, ...)
- Participation aux choix des programmes de navigation
- Organisation de la sécurité préventive
- Passage de la pagaie noire

Coût de la formation : 350 € cadres bénévoles – 1200 € Stagiaires professionnels (financement via l'AFDAS)

Comportant l'encadrement, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

Ne comprend pas les frais de déplacement ni les frais d'hébergement/restauration.

Envoi du dossier d'inscription :

Le/la candidat·e est inscrit·e par le/la président.e de son club.

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
- Dossier d'inscription à envoyer par email à clandrin@ffck.org et à antoine.lopez49@gmail.com

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription

Formation Pagaie Couleur Rouge « Rivière Sportive »



Dates et lieux de formation :

- Stage de formation : du 18 au 21 juin 2026 dans le secteur de Hautes Alpes.

Public :

- Licenciés FFCK

Conditions d'inscription :

- Être titulaire de la licence FFCK annuelle
- Être titulaire d'une Pagaie Bleue Rivière Sportive (ou Eau Vive) ou d'une Pagaie Rouge sur une discipline d'eau vive

Objectifs de la formation :

- Naviguer avec anticipation en classe III et franchir avec aisance des passages de classe IV.
- Passer d'une démarche de navigation individuelle à la notion de groupe notamment en sécurité.
- Descendre avec sécurité et aisance une rivière de classe III avec des passages 4.
- Participer activement à la sécurité préventive et active, jusqu'en classe III avec des passages 4.
- Apprécier le niveau d'eau d'une rivière et identifier les principaux dangers objectifs.
- Comprendre l'écosystème d'un milieu aquatique.

Référentiel de certification de la Pagaie Rouge Rivière Sportive :

<https://www.ffck.org/wp-content/uploads/2020/12/Tableau-ROUGE-RIVIÈRE-SPORTIVE-2021.pdf>

Formateur :

- Antoine LOPEZ, DEJEPS CKDA Eau Vive, H2 Pagaies Couleurs Rivière Sportive

Contenus de la formation :

- Navigation sur les différentes rivières de la région (Guil, Guisane, Gyronde, ...)
- Participation au choix des programmes de navigation
- Organisation de la sécurité préventive
- Participation à la sécurité active
- Apprentissages techniques spécifiques

Coût de la formation : 215 €

Comportant l'encadrement, les frais de gestion de dossiers et les frais pédagogiques.

Ne comprends pas les frais de déplacement ni les frais d'hébergement/restauration.

Envoi du dossier d'inscription :

Le candidat est inscrit par le président de son club

- Date limite d'envoi du dossier : le 16 mars 2026
- Dossier d'inscription à envoyer par email à clandrin@ffck.org et à antoine.lopez49@gmail.com

Pièces à fournir dans le dossier d'inscription :

- Fiche individuelle d'inscription



Bulletin d'inscription formation régionale

Dossier d'inscription à envoyer par email ou courrier avant le 16 mars 2026 à :

Email : clandrin@ffck.org (et copie : auvergnerhonealpes@ffck.org)

Intitulé de la session de formation : *Cocher la case correspondante*

<input type="checkbox"/> MFPC Option Eau Calme (350€) Module d'entrée en formation : 25 et 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre Stage de formation : 14 au 17 mai 2026 à St Pierre de Bœuf Examen final : 10 ou 11 octobre 2026 à l'Isle de la Serre <input type="checkbox"/> Je souhaite m'inscrire parallèlement au CQP EC (coût FFCK à prévoir), je participerai au module de formation le 23 mai 2026. <input type="checkbox"/> <i>Je ne souhaite pas m'inscrire au CQP EC</i>	<input type="checkbox"/> MFPC Option Eau Calme - Eau Vive (350€) Module d'entrée en formation : 25 et 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre Stage de formation : 14 au 17 mai 2026 à St Pierre de Bœuf Examen final : 10 ou 11 octobre 2026 à l'Isle de la Serre <input type="checkbox"/> Je souhaite m'inscrire parallèlement au CQP EC + option EV, (coût FFCK à prévoir), je participerai au module de formation le 23 mai 2026 <input type="checkbox"/> <i>Je ne souhaite pas m'inscrire au CQP EC – Option EV</i>
<input type="checkbox"/> Recyclage MFPC « Sécurité /règlementation » (20€) <i>1 jour de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral Pagaies Couleurs (habilité CCPC)</i> Journée de formation (au choix) : <input type="checkbox"/> samedi 25 avril 2026 à l'Isle de la Serre <input type="checkbox"/> samedi 10 octobre 2026 à l'Isle de la Serre	<input type="checkbox"/> Recyclage MFPC « Sécurité & CCPC » (75€) <i>2 jours de formation en cas de recyclage du Moniteur Fédéral (non habilité pagaie couleurs).</i> Module de formation : <input type="checkbox"/> 25 et 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre
<input type="checkbox"/> Habilitation CCPC (35€) au choix : Formation en visio en 3 temps : <input type="checkbox"/> 26 mars, 2 et 23 avril de 19h30 à 21h Ou Formation en présentiel : <input type="checkbox"/> dimanche 26 avril 2026 à l'Isle de la Serre	
<input type="checkbox"/> CQP Allégé - Moniteur Canoë kayak en eau calme (200€ facturation FFCK) – déjà titulaire du MFPC en cours de validité. Modules de formation : <ul style="list-style-type: none"> Module d'entrée en formation, visioconférence le 24 mars 2026 de 19h30 à 21h30 Module environnement professionnel le 23 mai 2026 à St Pierre de Bœuf Examen final le 24 mai 2026 à St Pierre de Bœuf. <input type="checkbox"/> Option Eau Vive souhaitée.	<input type="checkbox"/> Formation Guide Fédéral Eau Vive (350€) 3 Modules en visioconférence : 19 mars, 4 mai et 4 juin de 19h30 à 21h30 Week-end sécurité en eaux vives : 25 et 26 avril 2026 à St Pierre de bœuf Module conduite de groupe : 23 au 25 mai – Hautes Alpes Stage de mise en situation : 18 au 21 juin – Hautes Alpes Examen final : samedi 12 septembre 2026
<input type="checkbox"/> Formation Sécurité Eau Vive (40€) <input type="checkbox"/> Week-end n°1 : 25 et 26 avril 2026 à St Pierre de bœuf <input type="checkbox"/> Week-end n°2 (en fonction de la demande) : 3 et 4 octobre 2026 à l'Isle de la Serre	<input type="checkbox"/> Stage de formation PC Rivière Sportive (215€) – niveau Pagaie rouge. Stage de formation : 18 au 21 juin 2026 – Hautes Alpes

Participant.e :

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° de licence : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Email : _____

N° tél. : _____

Informations relatives au club :

NOM du club : _____

NOM du tuteur (si formation MFPC et/ou CQP) : _____

Signature du/de la présidente et tampon du club :

Qualification du tuteur : _____

Autorisation parentale de participation (pour les mineurs) :

Je soussigné.e, _____ (père, mère, tuteur)

Autorise mon fils, ma fille, _____ (nom et prénom du/de la stagiaire) à participer aux actions de la formation organisées par la Commission Enseignement Formation du Comité Régional de Canoë Kayak Auvergne Rhône Alpes durant l'année 2026.

Autorise le responsable du stage à faire pratiquer toute intervention chirurgicale ou tout soin jugés nécessaires par le corps médical, ainsi qu'à pouvoir reprendre en charge lui-même l'enfant dans le service hospitalier (ou dans le service médical concerné) à la fin du traitement ou de l'intervention.

Important : veuillez nous signaler les renseignements médicaux s'il y a lieu tels qu'asthme, allergies, ...

N° de sécurité sociale de l'enfant : _____

Personne à prévenir en d'urgence : _____

N° de téléphone (domicile) : _____

N° de téléphone (travail) : _____

Fait à _____ le _____.

Signature du (ou des) responsable(s) légal(aux)

Attestation natation Sauvetage



Je Soussigné (e) :

Maître Nageur Sauveteur, n° de carte ou diplôme :

Adresse :

..... Tél :

Certifie que Mme, M

Adresse :

..... Tél :

A satisfait sous mon contrôle à l'épreuve suivante :

- test de 100 mètres en nage libre avec départ plongé puis récupération d'un objet immergé à deux mètres de profondeur

La réussite à ce test fait l'objet d'une attestation de réussite délivrée par une personne titulaire d'une certification d'encadrement des activités aquatiques conforme aux exigences de l'article L. 212-1 du code du sport.

Les titulaires des diplômes de surveillant de baignade, de BEESAN, de BPJEPS activités aquatiques et de la natation, de maître nageur sauveteur et de BNSSA ou de tout autre diplôme équivalent, obtiennent de droit l'attestation de « Natation / Sauvetage ».

Fait à :..... Le :

Certifié exact

Signature :

Contacts

Rémy BAUDOIN

Président de la CREF Auvergne Rhône-Alpes

Tél : 06 17 40 24 51

Email : remy.baudoin@educagri.fr

Claire LANDRIN

Conseillère technique Régionale

Responsable Pédagogique Régionale

Tél : 07 49 88 16 82

Email : calandrin@ffck.org



COMITÉ
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Comité Régional Canoë Kayak et Sports de Pagaie

Auvergne-Rhône-Alpes

Maison Régionale des Sports

68, avenue Tony Garnier

69007 LYON

Tel : 07 67 24 54 09

Email: auvergnerhonealpes@ffck.org

Site Internet : www.crck-aura.com



AGENCE
NATIONALE
DU SPORT



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes